

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

23323196

Déposé
14-03-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0671796165

Nom(en entier) : **ICP RENT CAR**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue des Couturelles(WB) 112 bte 5
: 6224 Fleurus**Objet de l'acte :** OBJET, SIEGE SOCIAL, DENOMINATION, DEMISSIONS,
NOMINATIONS

D'un procès-verbal dressé par Maître Muriel DE ROOSE, Notaire à la résidence de Fleurus, exerçant sa fonction dans la société «Muriel DE ROOSE Notaire» ayant son siège à Fleurus, Chemin de Mons, 7, le 10 mars 2023, en cours d'enregistrement

En l'Etude, a comparu l'actionnaire unique à savoir la société à responsabilité limitée " **Immobilière – la construction passive** " ayant son siège à 6224 Fleurus (section de Wanfercée-Baulet) rue des Couturelles, numéro 112/5, numéro d'entreprise 0540.610.593 RPM Charleroi, laquelle déclare être propriétaire de toutes les parts sociales soit au total cent quatre-vingt-six (186) actions.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Alain BEYENS à Tamines le 8 octobre 2013, publié aux annexes du Moniteur belge du 17 octobre 2013 sous le numéro 13157749.

Dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le Notaire Muriel DE ROOSE soussignée à Fleurus le 10 juin 2022, publié aux annexes du Moniteur belge du 16 juin 2022 sous le numéro 22338496.

Ici représentée en vertu de l'article 10 de ses statuts par son administrateur Monsieur **VERNA Maurizio** (prénom unique), né à Charleroi le treize mars mil neuf cent septante deux, célibataire et qui déclare ne pas avoir réalisé de déclaration de cohabitation légale, domicilié à 5060 Sambreville, section d'Auvelais, rue Félix Potrin 19, nommé à cette fonction par l'assemblée du 10 juin 2022 dont question ci-avant.

La SRL " Immobilière – la construction passive " est l'actionnaire unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée « **ICP RENT CAR** », ayant son siège à 6224 Fleurus (section de Wanfercée-Baulet), rue des Couturelles, numéro 112 boîte 5, numéro d'entreprise 0671.796.165 RPM Charleroi.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Jean-François GHIGNY à Fleurus le 23 février 2017, publié aux annexes du Moniteur Belge du 28 février 2017 sous le numéro 17305398.

Dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le Notaire Muriel DE ROOSE à Fleurus en date du 10 mai 2021 publié aux annexes du Moniteur belge du 21 mai 2021 sous le numéro 21331639.

L'administrateur de la SRL « ICP RENT CAR » est Monsieur VERN A Maurizio prénommé ici présent nommé à cette fonction par l'assemblée du 10 mai 2021 dont question ci-avant.

Exposé préalable

Aux termes d'un procès-verbal dressé par le Notaire DE ROOSE soussigné en date du 10 mai 2021, publié aux annexes du Moniteur belge du 21 mai 2021 sous le numéro 21331639, Monsieur VERN A Maurizio agissant erronément en qualité d'actionnaire unique de la SRL ICP RENT CAR (à l'époque dénommée « Blackcoffee Nivelles ») a requis le Notaire soussigné d'acter pour ladite SRL le

changement de dénomination et d'objet, la suppression complète de l'indisponibilité du compte de capitaux propres, l'adaptation des statuts du Code des Sociétés et Association et la fin de fonction de gérant de Monsieur VERNA Maurizio et son renouvellement en qualité d'administrateur non statutaire.

Une erreur s'est glissée dans ledit acte à savoir qu'il y est mentionné que Monsieur VERNA Maurizio est l'actionnaire unique de la dite SRL ICP RENT CAR (à l'époque dénommée « Blackcoffee Nivelles ») alors que suite à une convention de cession d'actions signée le 7 mars 2018, la totalité des actions a été cédée à la société à responsabilité limitée " Immobilière – la construction passive " susdite.

Le présent acte entend donc rectifier cette erreur en confirmant que le procès-verbal dressé par le Notaire DE ROOSE soussigné en date du 10 mai 2021, publié aux annexes du Moniteur belge du 21 mai 2021 sous le numéro 21331639, a été signé par Monsieur VERNA Maurizio non pas en qualité d'actionnaire unique de la dite SRL ICP RENT CAR (à l'époque dénommée « Blackcoffee Nivelles ») mais en qualité de représentant/administrateur de la société à responsabilité limitée " Immobilière – la construction passive ", société qui est l'actionnaire unique de la dite SRL ICP RENT CAR (à l'époque dénommée « Blackcoffee Nivelles ») depuis le 7 mars 2018.

L'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique cède présentement à Monsieur HEDIA Mohamed les cent quatre-vingt-six (186) actions qu'elle possède dans la société à responsabilité limitée ICP RENT CAR de sorte que l'actionnariat est désormais le suivant : Monsieur HEDIA Mohamed est propriétaire de l'entièreté des actions soit cent quatre-vingt-six (186) actions.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination de la société en " ECO-PAC " à dater de ce jour et de modifier l'article 1 des statuts comme suit : dans cet article les mots « ICP RENT CAR » sont supprimés et remplacés par « ECO-PAC ».

Troisième résolution

Ayant pris connaissance antérieurement aux présentes du rapport du gérant/administrateur, l'actionnaire unique dispense d'en donner lecture. Ce rapport sera déposé au greffe du tribunal de l'entreprise compétent.

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet de la société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts comme suit avec effet à dater de ce jour : les mots « toutes opérations relatives à la gestion et l'exploitation dans le sens le plus large de restaurants.. » jusqu'à « l'exploitation de car-wash » sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

« les activités suivantes :

- 43.291 Les Travaux d'isolation Cette sous-classe comprend notamment: - l'installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de: matériaux d'isolation thermique, matériaux d'isolation acoustique et antivibrations - les travaux d'isolation de canalisations de chauffage ou de réfrigération - les travaux d'isolation de chambres froides ou d'entrepôts frigorifiques. Elle contient également: - le recouvrement de cadres métalliques avec des plaques de bardage (façades ou toitures) - rendre les bâtiments et les fenêtres étanches à l'air

- L'installation, la réparation et l'entretien de pompes à chaleur

- 17.22 Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique

- 17.220 Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
- 22.23004 Fabrication d'articles en matières plastiques pour usages sanitaires ou hygiéniques: baignoires, douches, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, etc.
- 23.42 Fabrication d'appareils sanitaires en céramique
- 23.42001 Fabrication d'appareils sanitaires en céramique
- 25.991 Fabrication d'articles métalliques à usage ménager et sanitaire
- 28.140 Fabrication d'autres articles de robinetterie
- 43.221 Travaux de plomberie
- 43.22101 Installation dans des bâtiments ou autres constructions de : plomberie et appareil sanitaires, conduites et raccordements de gaz ou d'eau (excepté pour chauffage), installation d'extinction automatique d'incendie, etc

- 46.13003 Intermédiaires du commerce en articles sanitaires
 - 46.73 Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires
 - 46.736 Commerce de gros d'équipements sanitaires
 - 46.73601 Commerce de gros d'appareils sanitaires: baignoires, lavabos, cuvettes d'aisance, etc.
 - 46.742 Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage
 - 46.74202 Commerce de gros de fournitures pour installations sanitaires et chauffage central: tubes,
 - tuyaux, raccords de tuyauterie, robinets, tuyaux en caoutchouc, etc.
 - 47.527 Commerce de détail d'articles et de matériels d'installations sanitaires en magasin spécialisé
- Les activités dans le domaine du chauffage, des sanitaires, de l'électricité, de la ventilation, de la climatisation, les faux-plafonds, les cloisons
 - Le parachèvement intérieur et extérieur
 - L'aménagement de parcs et jardins
 - Les travaux de peinture
 - La pose de parquet.
 - Les travaux d'isolation
 - Les travaux de rejointoiement
 - La mise en place de fondations, y compris le battage de pieux
 - Le montage d'éléments de structures métalliques non fabriqués par l'unité qui exécute, les travaux d'exécution pour les tiers de travaux de levage.
 - Le montage et le démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail
 - Le nettoyage de bâtiments nouveaux et la remise en état des lieux après travaux
 - Les autres travaux d'achèvement et de finition des bâtiments. »

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de mettre fin à sa fonction d'administrateur.

Par vote spécial, l'actionnaire unique décide de donner décharge pleine et entière à l'administrateur en ce qui concerne les actes qu'il a accomplis dans l'exercice de son mandat.

L'actionnaire unique décide de nommer comme administrateur à dater de ce jour Monsieur HEDIA Mohamed, né à Soliman (Tunisie) le 26 janvier 1986, domicilié à 93200 Saint Denis (France), rue Clovis Hugues numéro 1, ici présent et qui accepte, dont l'identité a été établie sur base de son titre de séjour. Son mandat sera rémunéré sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique confirme le transfert du siège anciennement établi à 6224 Fleurus (section de Wanfercée-Baulet), rue des Couturelles, numéro 112 boîte 5 à 5060 Auvelais, rue des Glaces nationales, numéro 169 boîte 110 et ce à dater de ce jour.

Sixième résolution

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs à l'organe d'administration pour l'exécution des présentes.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME DELIVRE SUR PAPIER LIBRE AUX FINS D'INSERTION AU MONITEUR BELGE

Déposées en même temps: expédition de l'acte du 10 mars 2023, le rapport de l'organe d'administration et la coordination des statuts.

Maître Muriel DE ROOSE, Notaire à la résidence de Fleurus.